

METHODE NATIONALE D'EVALUATION DES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Pierre Caessteker (AFB)

Auteurs :

Partenaires financiers :

Partenaires techniques :



Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



L'objectif est ici de **proposer une méthode d'évaluation des fonctions associées aux zones humides applicable tout au long des phases de conception puis de réalisation d'un projet et conduisant au choix de mesures « éviter, réduire, compenser » pertinentes.**

Il s'agit ainsi de permettre la conception de projets de « moindre impact environnemental » par les maîtres d'ouvrage, de **faciliter leur instruction** par les services de l'État et de **renforcer la sécurité juridique** des actes administratifs les autorisant.

Cette méthode permet ainsi :

- **d'harmoniser** sur l'ensemble du territoire français métropolitain, **les modalités de caractérisation** des fonctions associées aux zones humides (et donc de réalisation de l'état initial de ces milieux) ;
- **d'alerter sur la présence de certains enjeux** associés au(x) zone(s) humide(s) impactée(s) ; d'en **déduire l'ampleur et l'intensité probables des impacts** du projet sur ces fonctions ;
- et enfin **d'adapter, au cas par cas, les choix techniques** à effectuer pour la réalisation du projet et les mesures de réduction et de compensation à proposer.

Publics cibles : Maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude, services instructeurs (DREAL, DDT, ...), établissements publics (Onema, Cerema, ...)

Principes spécifiques à la compensation

Le dimensionnement et la mise en œuvre des mesures de compensation doivent respecter plusieurs principes édictés dans le Code de l'environnement et s'appliquant aux procédures loi sur l'eau, études d'impact, Natura 2000 et espèces protégées



Méthode-ZH

Proportionnalité

- Le niveau de détail des informations attendues dans un dossier doit être adapté à l'enjeu et à l'intensité des impacts.
- La qualité de l'état initial et la nature des mesures ERC doivent être cohérentes avec l'ampleur des impacts prévisibles du projet.

Équivalence

- Une mesure de compensation doit :
 - cibler les mêmes composantes des milieux que celles détruites ou altérées (espèces, habitats, fonctions, services rendus) ;
 - être dimensionnée selon l'ampleur et l'intensité des impacts prévisibles ;
 - maintenir un même niveau de services rendus par les écosystèmes aux populations locales impactées.

Proximité géographique et temporelle

- Une mesure de compensation doit être :
 - située à proximité du site impacté, sur une zone présentant des caractéristiques physiques et anthropiques similaires ;
 - effective rapidement, afin de prévenir les dommages et notamment d'éviter tout dommage irréversible.

Faisabilité

- La réparation des impacts résiduels significatifs sur les milieux doit intervenir « en nature ».
- Le génie écologique doit être éprouvé ou techniquement faisable sur les sites retenus.

Efficacité, pérennité

- Une mesure doit permettre d'atteindre les objectifs écologiques visés par la compensation.
- Elle doit pouvoir être suivie dans le temps et complétée si besoin au fil du temps.
- Elle doit être assortie d'objectifs de moyen et de résultat déterminés de manière claire, précise et contrôlable.

Additionnalité

- Écologique : une mesure de compensation doit engendrer un « gain » écologique au moins équivalent aux « pertes » réalisées.
- Aux engagements publics : une mesure de compensation doit être additionnelle aux actions publiques en matière de protection de la nature, ou les conforter sans s'y substituer.
- Aux engagements privés : une même mesure ne peut compenser les impacts de différents projets, ni au même moment, ni dans le temps ; elle ne peut servir à mettre en œuvre des engagements privés déjà pris par ailleurs (ex : mesure de compensation prévue sur un autre projet).

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



**La proximité géographique,
l'efficacité, additionnalité écologique,
et équivalence fonctionnelle
est-elle vraisemblable à l'issue de la mise en œuvre des mesures
compensatoires ?**

Concevoir et réaliser des **projets dits de « moindre impact environnemental »** suppose de **respecter la séquence « éviter, réduire compenser »** (dite « ERC ») et de connaître la réglementation s'y afférant.

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



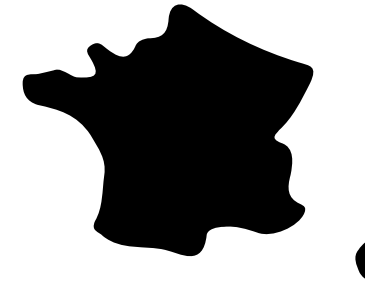
Définition des zones humides au sens de l'art. L. 211-1
CE précisé par l'arrêté intermin. du 24 juin 2008
modifié



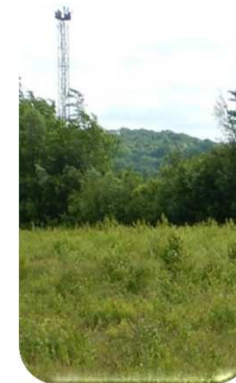
Pédologie

Flore

Végétation
ou Habitat



Sauf les milieux sous
influence marine



...

Evaluer quoi,
comment ?

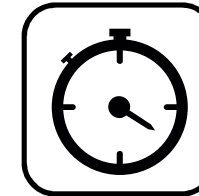
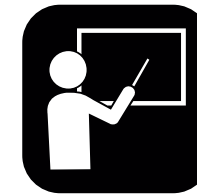
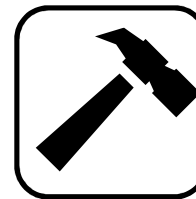
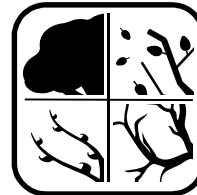
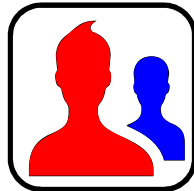
Conception et
contenu

Exemple
d'application

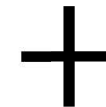
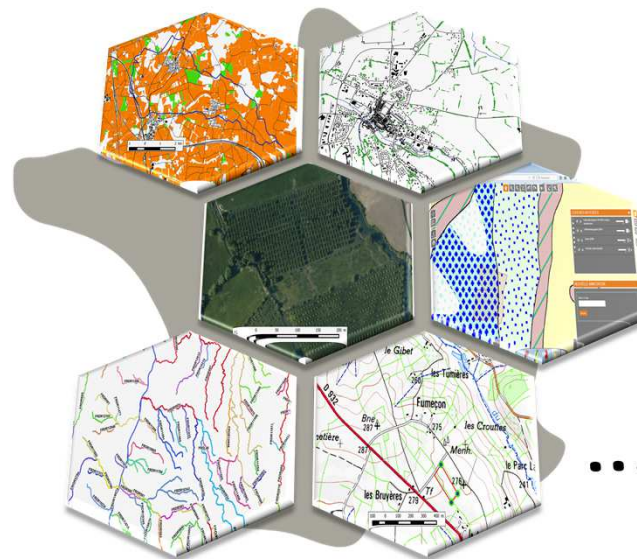
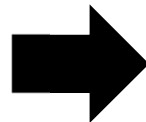
Conclusion



Impératifs opérationnels à respecter :



Informations mobilisées :

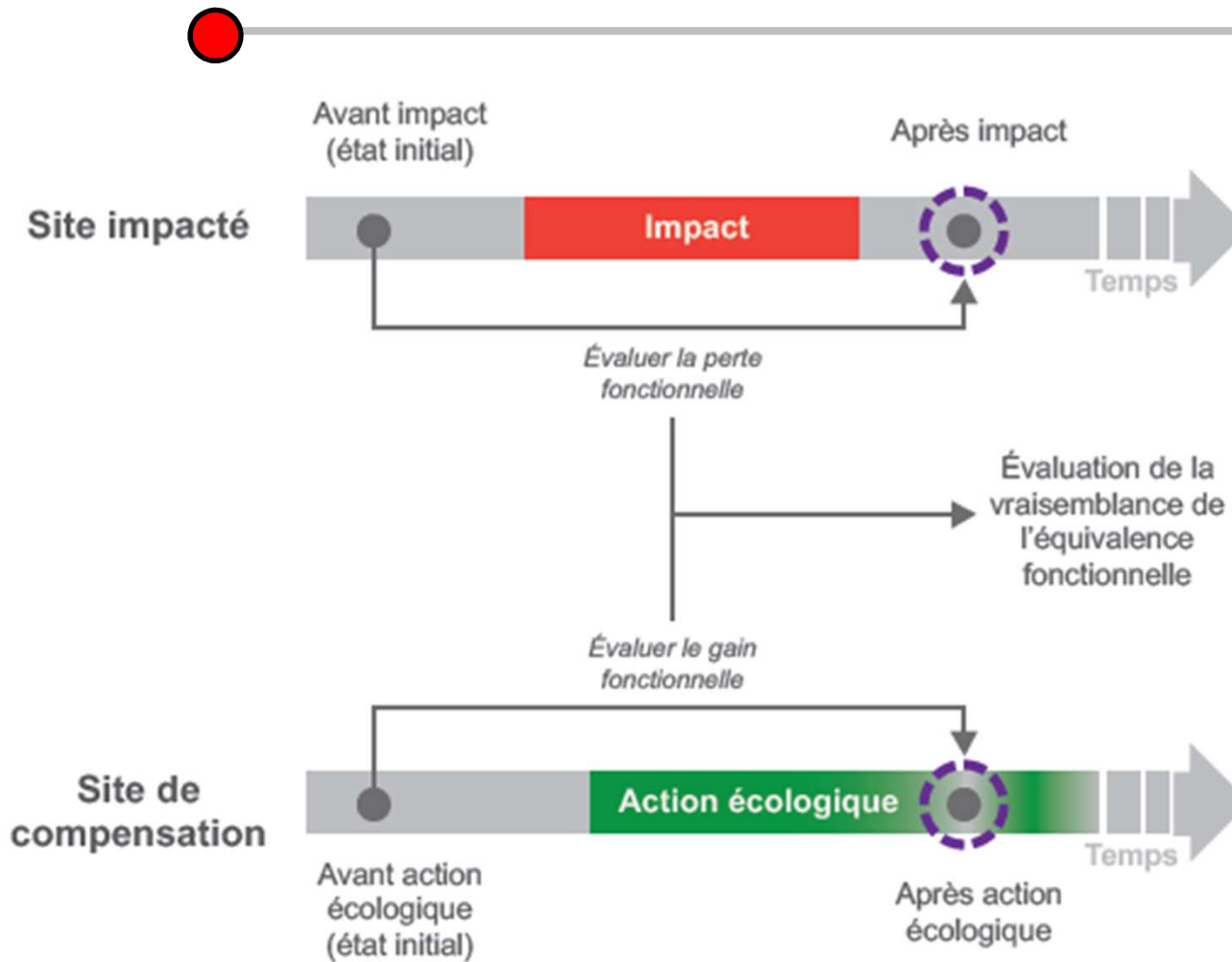


Évaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Etude d'incidence & Etude d'impact

- Avant impact
- Avec impact envisagé
- Avant action écologique
- Avec action écologique envisagée

Suivi et Contrôle

Après impact
Après action écologique
(Comparaison)



État fictif (« avec impact envisagé » ou « après action écologique ») simulé par l'observateur vu l'état initial et les effets présumés de l'impact ou de l'action écologique. Il est possible d'évaluer la perte fonctionnelle, le gain fonctionnel et l'équivalence fonctionnelle envisagée par ce biais.

Evaluer quoi,
comment ?

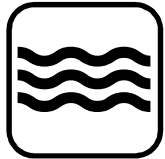
Conception et
contenu

Exemple
d'application

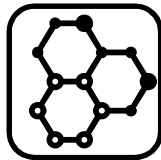
Conclusion



3 fonctions déclinées en 10 sous-fonctions :



- ralentissement des ruissellements
- recharge des nappes
- rétention des sédiments



- dénitrification des nitrates
- assimilation végétale de l'azote
- adsorpt. précipit. du phosphore
- assimilation végétale des orthophosphates
- séquestration du carbone



- support des habitats
- connexion des habitats

Evaluer quoi,
comment ?

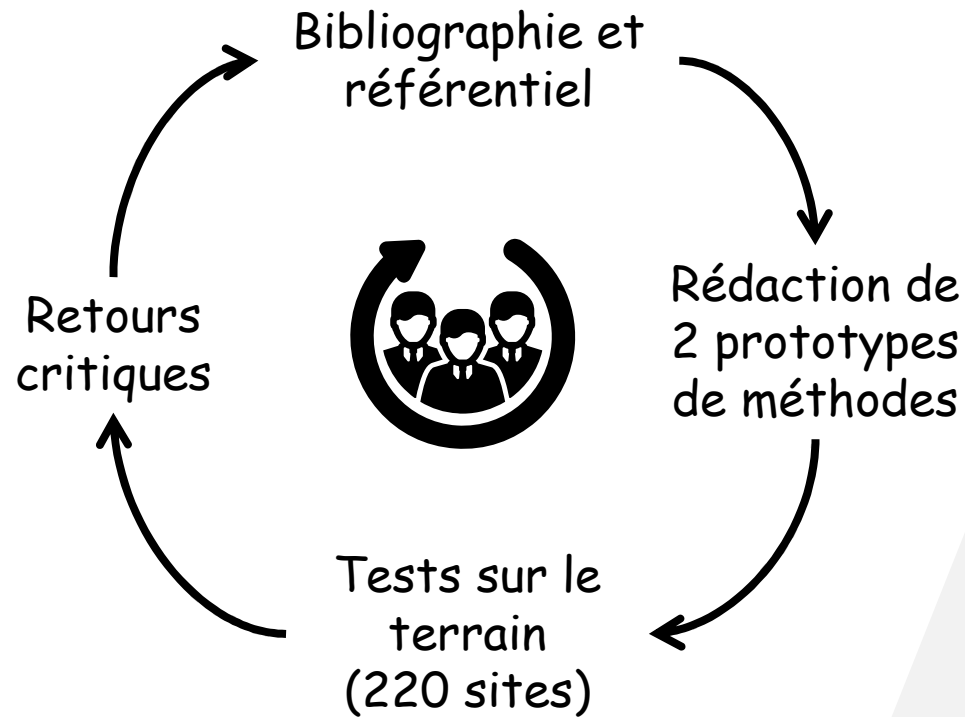
Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion

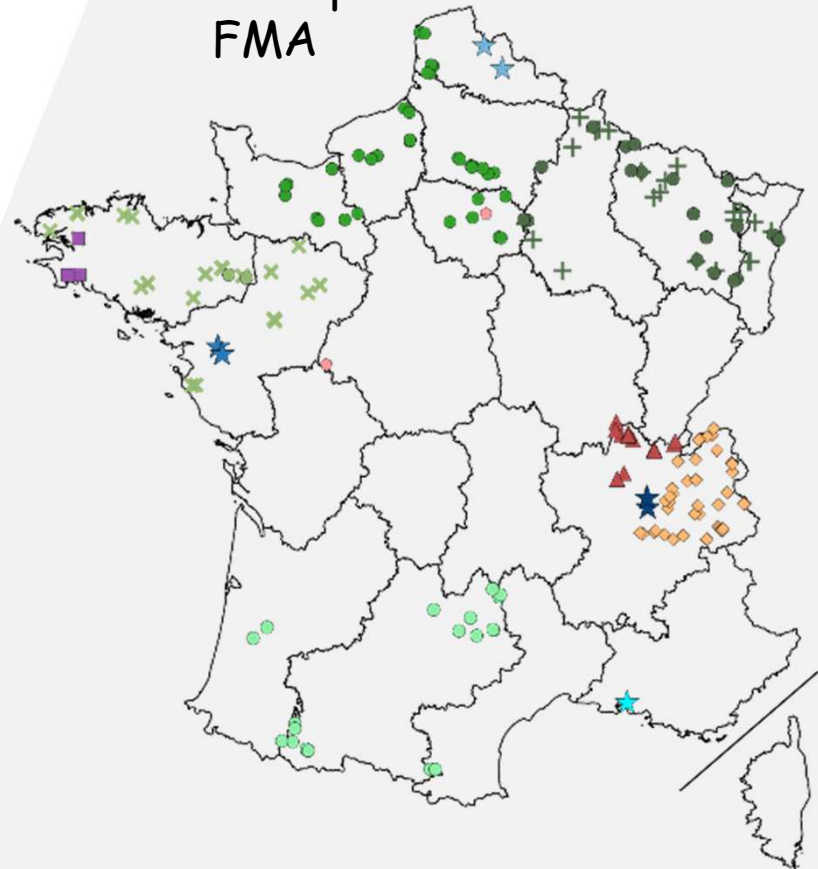


Une conception collaborative !



 Version finale (1.0)

Onema DIR 1, 2, 3 et 7
CEREMA (4 équipes)
IRSTEA
Université de Tours
MNHN
Biotopie
FMA



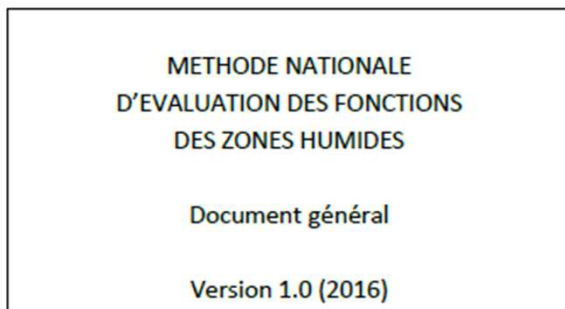
Evaluer quoi, comment ?

Conception et contenu

Exemple d'application

Conclusion

Document général



REFMADI

RefMADI									
Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides									
Objectifs	Harmoniser les modalités de caractérisation des fonctions des zones humides au niveau national. Aider sur la démarche de caractérisation des zones humides spatiales. En définir l'ampleur et l'intensité des impacts du projet sur ces fonctions. Adapter au cas par cas les choix techniques à effectuer pour la réalisation du projet et les mesures de réduction et de compensation à proposer. Respecter certains principes relatifs à la compensation écologique : réciprocité, territorialité, proximité géographique.								
Limites	Les zones humides continentales (au sens de l'art. L. 211-1 du Code l'environnement) en France métropolitaine et en Corse. Habitats d'eau douce, habitats d'eau saumâtre (G1.C, G1.D, G2.8, G2.9) et habitats maritimes (G3.E, G3.F, G3.G).								
Protocole	Phasé, rapide à mettre en œuvre (en moyenne 4 à 5 jours de travail pour un site de 5 ha), objectif et reproductible, indépendant du climat ou du système agricole ou d'élevage des alentours, quantifiablement fiable.								
Etapes de l'évaluation	Informations à renseigner au bureau au préalable, puis informations à renseigner au bureau suite aux propositions.								
Type de données	Données et informations géographiques, relevés de terrain.								
Aire d'étude	La zone contributive, Le paysage, La zone tampon, Le site (zone humide).								
Fonctions et sous-fonctions évaluées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonctions</th> <th>Sous-fonctions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hydrologique</td> <td>Entretien des cours d'eau, recharge des nappes, régulation des crues.</td> </tr> <tr> <td>Biochimique</td> <td>Assimilation, régulation de l'azote, détoxification des nitrates, assimilation organique des orthophosphates, adsorption, précipitation du phosphore, détoxification du nitrate.</td> </tr> <tr> <td>Accueil des habitats, conservation des habitats</td> <td>Support des habitats, conservation des habitats.</td> </tr> </tbody> </table>	Fonctions	Sous-fonctions	Hydrologique	Entretien des cours d'eau, recharge des nappes, régulation des crues.	Biochimique	Assimilation, régulation de l'azote, détoxification des nitrates, assimilation organique des orthophosphates, adsorption, précipitation du phosphore, détoxification du nitrate.	Accueil des habitats, conservation des habitats	Support des habitats, conservation des habitats.
Fonctions	Sous-fonctions								
Hydrologique	Entretien des cours d'eau, recharge des nappes, régulation des crues.								
Biochimique	Assimilation, régulation de l'azote, détoxification des nitrates, assimilation organique des orthophosphates, adsorption, précipitation du phosphore, détoxification du nitrate.								
Accueil des habitats, conservation des habitats	Support des habitats, conservation des habitats.								
Résultats obtenus	Les sites sont-ils comparables ? Dans le cas particulier de la recherche d'un site de compensation, vérification du principe d'équivalence des fonctions entre un site impacté et un site de compensation grâce à l'échelle de contexte physique, écologique, anthropique du site et de ses alentours. Quelles sont les fonctions vraisemblablement réalisées et leur intensité sur le site avant/après impact ? Quelles sont les fonctions vraisemblablement réalisées et leur intensité sur le site de compensation avant/après action écologique ? Le indicateur, donc évalué et une simulation : avant action écologique (évaluation), avec action écologique envisagée (simulation), après action écologique (évaluation).								
Pièces jointes	Guide et protocole, manuel terrain, QOS5 version 2.0.1, Miroir@REF, tableau "Evaluation des fonctions des zones humides" version 1.0 (2016).								
Reference bibliographique	Dirlet et al. 2016.								

Restitution finale Guide & protocole

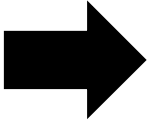
Question 1° - Comment avez-vous défini les contours du site ?

Question 2° - Comment avez-vous défini les contours de site ?

Question 3° - Le site est-il au sein d'un bassin versant de quelle masse d'eau de surface ?

Question 4° - Le site est-il au sein d'un bassin versant de quelle masse d'eau de surface ?

Question 5° - Le site est-il au sein d'un bassin versant de quelle masse d'eau de surface ?



Parution au premier semestre 2016.

Tableur

2 INFORMATIONS A RENSEIGNER SUR LE TERRAIN	
Date	
Observateurs	
Nom	Prénom
Fonction	Organisme
2.4 Les types de couverts végétaux dans le site	
Question 56 - Quelle proportion du site est occupée par les couverts végétaux suivants ?	
Type de couvert végétal	Proportion du site occupé
Couverts principalement clairsemés (habitats EUNIS niveau 1 "Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée") ou principalement muscologiques	%
Couverts herbacés bas (hauteur < 1 m) cultivés ou non, majoritairement composés d'espèces non ligneuses	%
Dans export de biomasse annuel (par ex. absence de fauchage, pâturage)	%
Avec export de biomasse annuel (par ex. présence de fauchage, pâturage)	%
Export annuel de biomasse inconnu	%
Couverts herbacés hauts (hauteur > 1 m) cultivés ou non, majoritairement composés d'espèces non ligneuses	%
Dans export de biomasse annuel (par ex. absence de fauchage)	%
Avec export de biomasse annuel (par ex. présence de fauchage)	%
Export annuel de biomasse inconnu	%
Couverts arbustifs (hauteur < 1 m et < 7 m), majoritairement composés d'espèces ligneuses	%
Couverts arborescents (hauteur > 7 m)	%
Somme doit être égale à 100%	
Question 57 - Si des habitats FA.1, FB.1, FB.2, FB.3, FB.4 sont dans le site - renseignez les types de couverts herbacés dans ces habitats ?	
Couvert herbacé dans les habitats FA.1, FB.1, FB.2, FB.3, FB.4	Proportion du site occupé
Couvert herbacé > 30% en phase de croissance végétative	%
Couvert herbacé > 30% en phase de croissance végétative	%
Monospécifique ou quasi-monospécifique	%
ni monospécifique, ni quasi-monospécifique	%
Somme doit être égale à 100%	
Question 58 - Si des habitats G1.C, G1.D, G2.8, G2.9, G3.F sont dans le site, renseignez les types de couverts herbacés et arbustifs dans ces habitats ?	
Couvert herbacé et arbustif dans les habitats G1.C, G1.D, G2.8, G2.9, G3.F	Proportion du site occupé
Couvert herbacé > 30% en phase de croissance végétative	%
et couvert arbustif < 30%	%
Couvert herbacé > 30% en phase de croissance végétative ou quasi-monospécifique	%
et couvert arbustif < 30%	%
Couvert herbacé > 30% en phase de croissance végétative	%
et couvert arbustif < 30% monospécifique ou quasi-monospécifique	%
Couvert herbacé > 30% en phase de croissance végétative ni monospécifique ni quasi-monospécifique	%
si ou couvert arbustif < 30% ni monospécifique ni quasi-monospécifique	%
Somme doit être égale à 100%	

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion

PARTIE B

Notice

pour renseigner le fichier excel

Méthode nationale d'évaluation
des fonctions des zones humides

Procédure générale, matériels et informations requis, bibliographie.....X

1. Informations à renseigner **au bureau avant** les prospections sur le terrain...X
2. Informations à renseigner **sur le terrain**.....X
3. Informations à renseigner **au bureau suite** aux prospections sur le terrain.X







4h00 pour un site de 5 ha
(hors temps de trajet)

Temps d'appropriation
Divisé par deux
dès la seconde utilisation



Si le sol est très engorgé, la réalisation des différentes formes peut être compliquée. Il est conseillé de prendre des échantillons de sol sur le site, de les stocker dans des sacs plastiques et de les numéroter, pour les faire légèrement sécher et tenter la réalisation des formes plus tard.

Tout à réaliser manuellement sur des prélèvements de sols pour déterminer la texture de chaque horizon dans un sondage pédologique (Jeux de FAO (2011)).

OBSERVATIONS	CLASSES DE TEXTURE
 Le prélèvement est désagrégé et peut seulement être accumulé sous la forme d'un tas de sable pyramidal.	Sableuse
 Le prélèvement peut être mis sous la forme d'une boule qui se désagrège facilement.	Sablo-limoneuse
 Le prélèvement peut être roulé sous la forme d'un court cylindre.	Limono-sableuse
 Le prélèvement peut être roulé sous la forme d'un cylindre d'une longueur d'environ 14 cm qui casse lorsqu'il est tordu.	Limoneuse
 Le prélèvement peut être roulé sous la forme d'un cylindre d'une longueur approximative de 14 cm qui ne casse pas lorsqu'il est tordu.	Limono-argileuse
 Le prélèvement peut être mis sous la forme d'un cercle mais avec des craquelures.	Argilo-limoneuse
 Le prélèvement peut être mis sous la forme d'un cercle sans craquelures.	Argileuse

Evaluer quoi,
comment ?

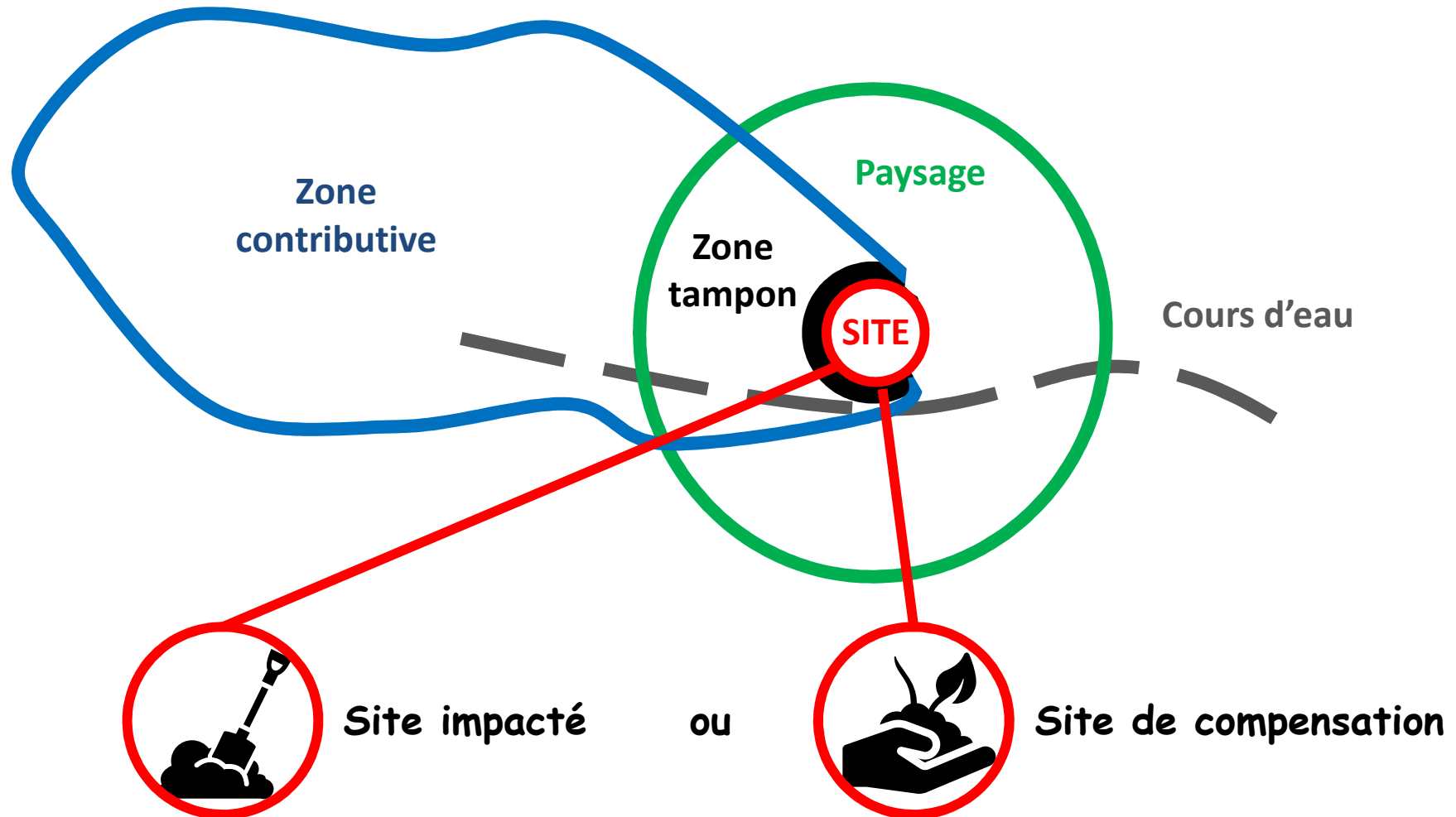
Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Cinq zones prises en compte pour l'évaluation :

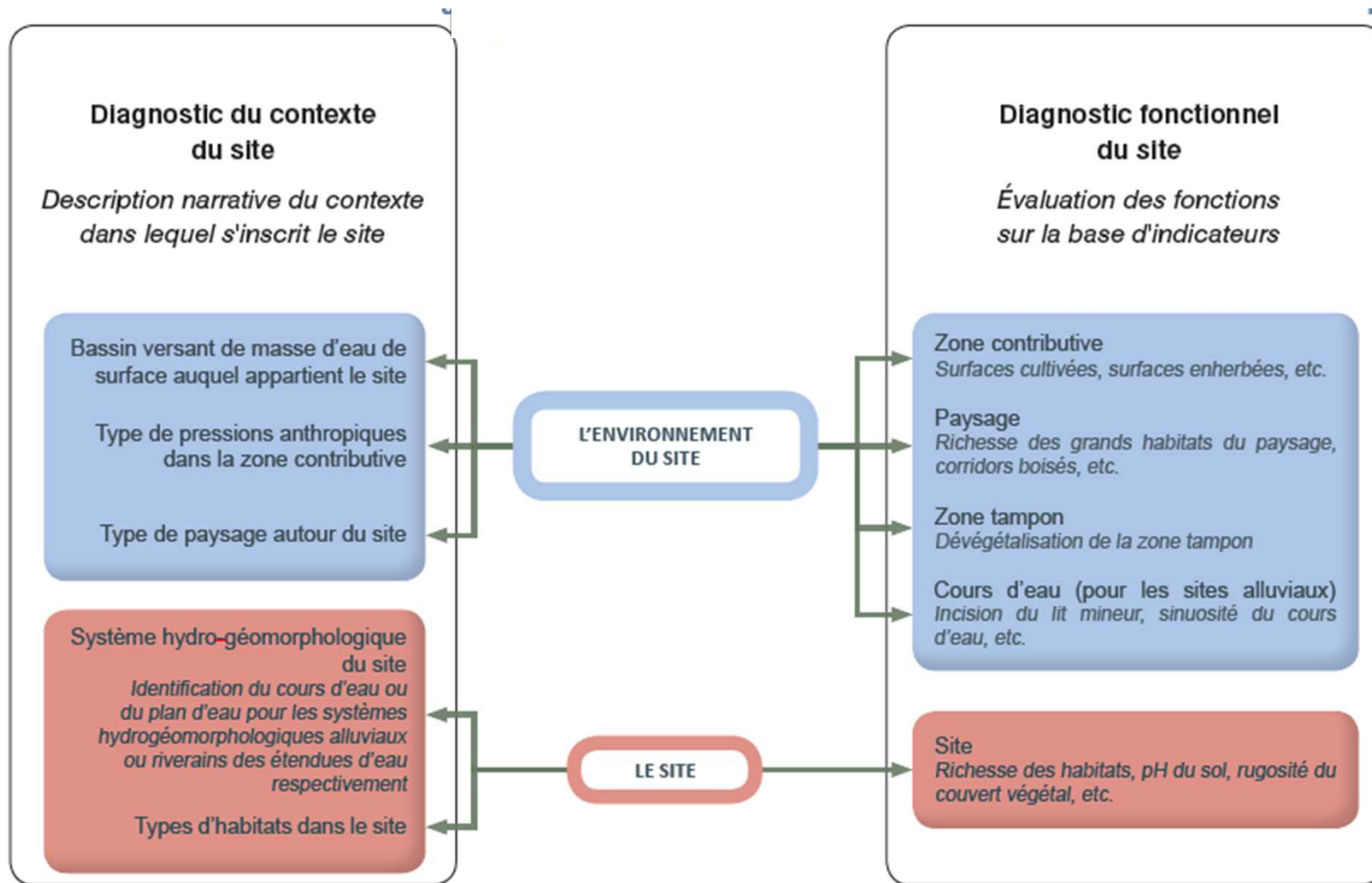


Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Site impacté

Avant impact

Avec impact envisagé

Après impact



Site de compensation

Avant action écologique

Avec action écologique envisagée

Après action écologique

Est-il possible d'évaluer
la proximité géographique
entre ces sites ?

Est-ce possible d'utiliser la
méthode sur ces sites ?

Evaluer quoi,
comment ?

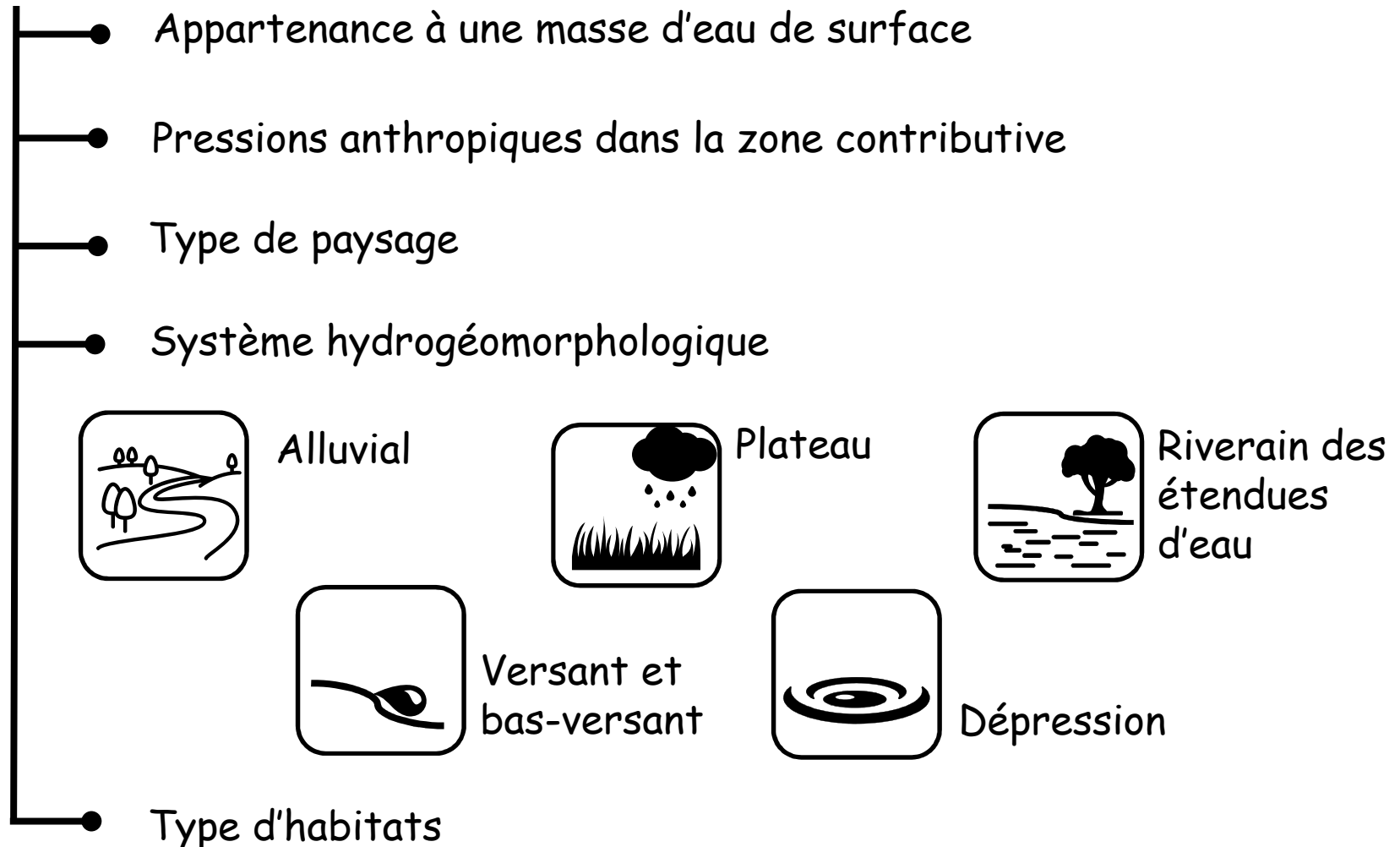
Conception et
contenu

Exemple
d'application

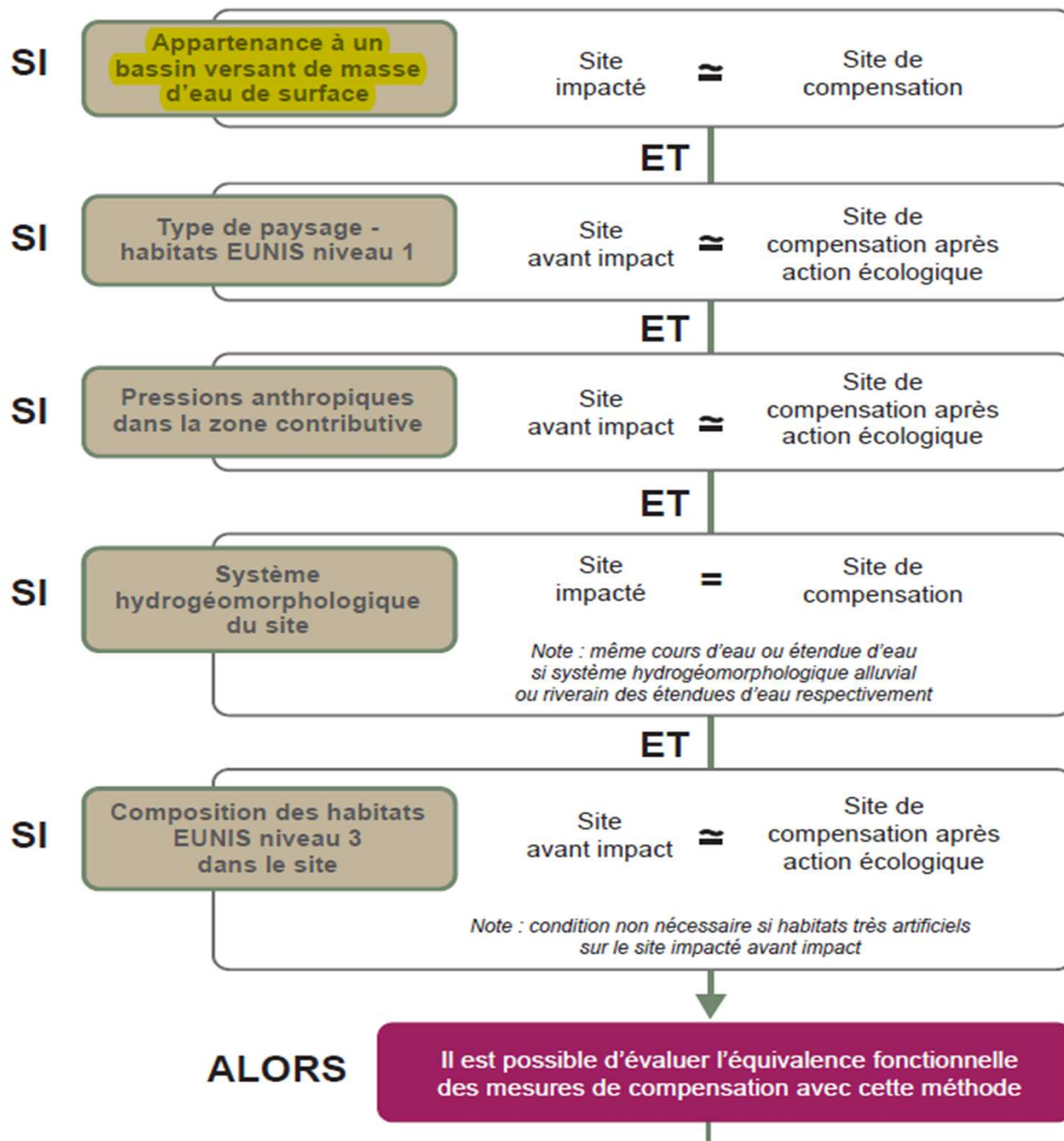
Conclusion



Diagnostic de contexte :



DIAGNOSTIC DE CONTEXTE



Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Site impacté

Avant impact

Avec impact envisagé

Après impact



Site de compensation

Avant action écologique

Avec action écologique envisagée

Après action écologique

**Est-il possible d'évaluer
la proximité géographique
entre ces sites ?**

**Est-ce possible d'utiliser la
méthode sur ces sites ?**

Diagnostiques de contexte des
sites similaires ✓

**Quelle est l'efficacité
fonctionnelle des mesures de
compensatoires proposées ou
mise œuvre sur le site de
compensation ?**

**Quelle est l'équivalence
fonctionnelle entre ces sites ?**

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Diagnostic fonctionnel :

└─● 36 paramètres → 47 indicateurs

Ex. de paramètre	Nom de l'indicateur	Fonctions renseignées
Habitats EUNIS niveau 3	« Richesse des habitats »	
Fossés	« Rareté des fossés »	
Couvert végétal permanent	« Végétalisation du site »	

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



EFFICACITE

Selon la réglementation, **le principe d'efficacité** vise à vérifier que les actions écologiques mises en oeuvre permettent d'atteindre les objectifs visés par la compensation au travers de la **production de résultats clairs, précis et contrôlables** (Annexe 4). L'efficacité de chaque mesure doit être évaluée par un programme de suivi, c'est-à-dire par une série de collectes de données répétées dans le temps qui renseignent des indicateurs de résultats.

Dans le cadre de cette méthode, l'efficacité des actions écologiques peut être mesurée au travers d'une **évaluation répétée dans le temps de l'intensité de chaque sous-fonction** suite à la mise en oeuvre des actions écologiques. Cette évaluation se base sur le suivi de l'évolution de la valeur relative des indicateurs, c'est-à-dire dont la valeur est rapportée à l'échelle d'une unité surfacique.

valeur relative d'un indicateur X
sur le site de compensation
avant action écologique

<

valeur relative d'un indicateur X
sur le site de compensation
au cours de la mise en oeuvre et/ou
après action écologique

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



EQUIVALENCE

Les actions écologiques mises en œuvre sur le site de compensation ont pour but d'atteindre l'équivalence écologique, qualitative et quantitative, entre les impacts résiduels (pertes) et la plus-value apportée par les mesures compensatoires (gains). Ces mesures doivent être dimensionnées selon **l'ampleur du projet et l'intensité des impacts négatifs résiduels significatifs.**

$$\text{Valeur absolue de l'indicateur} = \text{intensité relative de la fonction [0 - 1]} \times \text{superficie du site}$$

Dans le cadre de cette méthode, **l'équivalence fonctionnelle est déterminée en comparant la perte fonctionnelle sur le site impacté, avec le gain fonctionnel – ou le déclin – sur le site de compensation**

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Site impacté

Avant impact

Avec impact envisagé

Après impact



Site de compensation

Avant action écologique

Avec action écologique envisagée

Après action écologique

Est-il possible d'évaluer
la proximité géographique
entre ces sites ?

Est-ce possible d'utiliser la
méthode sur ces sites ?

Diagnostics de contexte des
sites similaires ✓

Quelle est l'efficacité
fonctionnelle des mesures de
compensatoires proposées ou
mise œuvre sur le site de
compensation ?

Quelle est l'équivalence
fonctionnelle entre ces sites ?

Diagnostics fonctionnels ✓

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Application sur un cas de compensation fictif :



Avant
impact
(1,8 ha)



Après
impact
(0,6 ha)



Avant
action
écologique
(2,7 ha)



Après
action
écologique
(2,7 ha)



Evaluer quoi,
comment ?

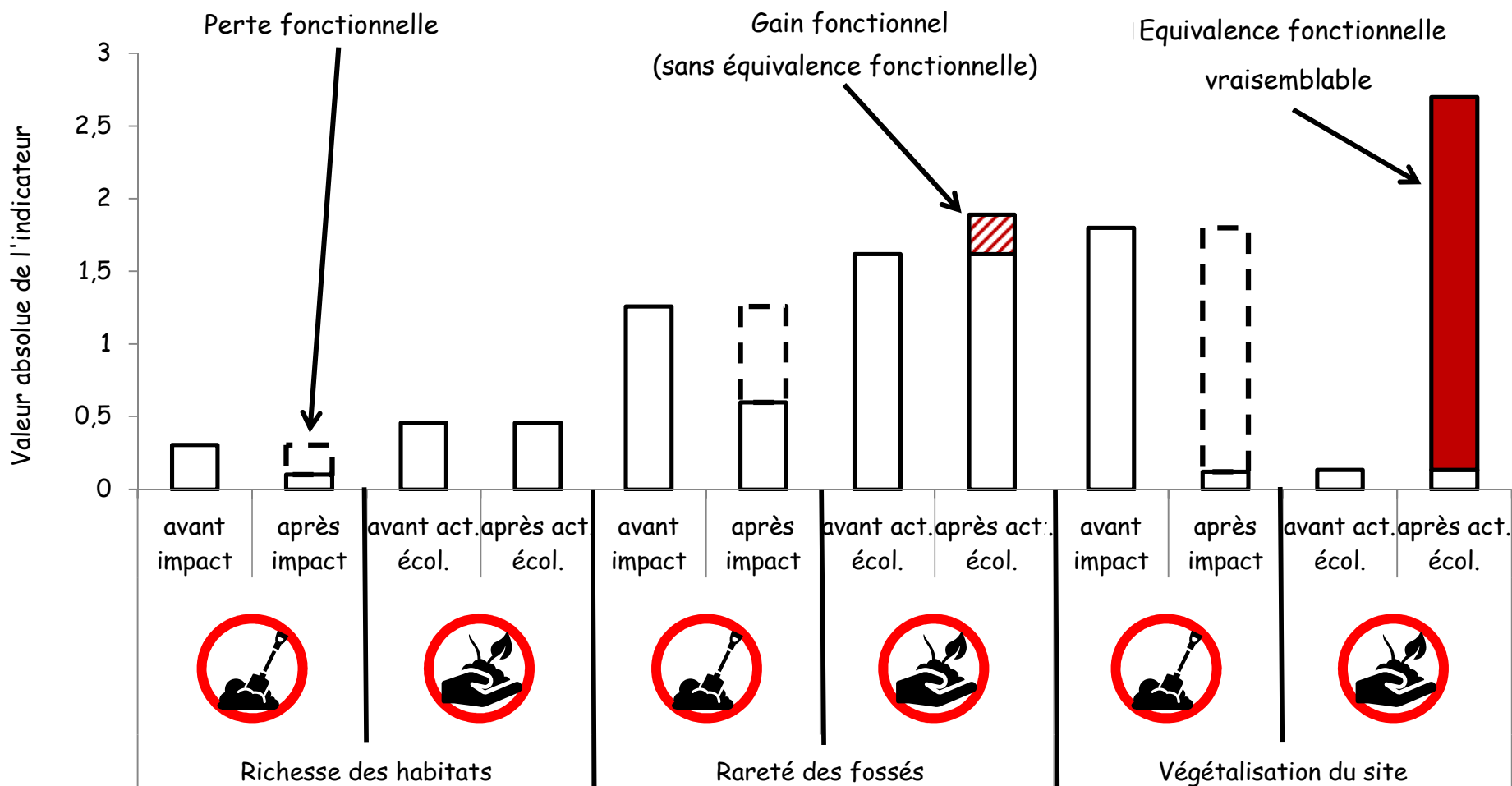
Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Application sur un cas de compensation fictif :



Evaluer quoi, comment ?

Conception et contenu

Exemple d'application

Conclusion



Application sur un cas de compensation fictif :



SITE APRES IMPACT

Perte fonctionnelle



SITE DE COMPENSATION APRES ACTION ECOLOGIQUE

Equivalence fonctionnelle vraisemblable

Rétention des sédiments	Végétalisation... incorp... prof... nemen	8 indicateurs	Végétalisation... incorp... prof... nemen	2 indicateurs
Assimilation végétale de l'azote	Végétalisation... Rar... Rareté des... berges... qu... rée en...	10 indicateurs	Végétalisation... Rar... Rareté des... berges... qu... rée en...	2 indicateurs
Support des habitats	Equipartition... des invas... gr...	6 indicateurs	Equipartition... des invas... gr...	1 indicateur

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Limites de la méthode (1)

Objectifs non concernés	<p>- La méthode ne permet pas :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'identifier le caractère humide ou non d'un site (délimitation des zones humides : <u>méthode floristique</u>, <u>méthode pédologique</u>)• de prendre en compte la trajectoire écologique des zones humides en fonction de leurs caractéristiques initiales, des travaux de génie écologique et/ou des modalités de gestion conservatoire envisagées• de prendre en compte l'incertitude (risque d'échec) au regard de l'objectif de résultat• de dimensionner les mesures de compensation à mettre en œuvre selon les projets concernés• de quantifier/ajuster la réponse de compensation selon des ratios scientifiquement fondés
Limites des champs d'application	<p>- La méthode ne s'applique pas dans les départements d'Outre-mer</p> <p>- La méthode ne s'applique pas à tous les types de milieux en France métropolitaine et Corse dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• le lit mineur des cours d'eau• la zone de pleine eau des lacs• la zone inondée des grandes étendues d'eau stagnante telles que les étangs et gravière• les zones humides sous influence marine (milieux saumâtres et salés littoraux) <p>- La méthode ne prend pas en compte les particularités locales qui pourraient être rencontrées : l'étalonnage des indicateurs a été réalisé de telle sorte qu'il soit adapté à une grande variété de conditions écologiques à l'échelle nationale ; il est possible que les indicateurs ne saisissent pas complètement la variabilité propre de contextes particuliers</p>

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion

Limites de la méthode (2)

Aire d'étude non considérée	<ul style="list-style-type: none">- La méthode ne prend pas en compte les impacts sur le milieu récepteur- Les pertes fonctionnelles et les gains fonctionnels évalués sont centrés sur le site et ne prennent pas en compte la zone tampon, la zone contributive, le paysage ou même le cours d'eau associé à la zone humide ; ceux induits par un aménagement ou une restauration sur les autres écosystèmes localisés dans l'environnement du site ne sont pas pris en compte
Sous-fonctions non évaluées	<p>Exemples de sous-fonctions non évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Hydrologique / soutien d'étiage- Biogéochimique / rétenion des matières en suspension - transformation des produits phytosanitaires- Accomplissement du cycle biologique des espèces / présence/absence d'espèces patrimoniales (valeur)- Aucune considération n'est portée aux services et valeurs associées aux zones humides (bénéfiques et dommages pour la société), ni à l'état de conservation des zones humides (dégradation au regard de standards écologiques, sociétaux et politiques) : http://www.zones-humides.eaufrance.fr/interets
Limites de l'interprétation des résultats	<ul style="list-style-type: none">- La méthode évalue des fonctions vraisemblablement réalisées et non les fonctions effectivement réalisées (dans ce dernier cas, des suivis complémentaires sont alors nécessaires)- Les résultats obtenus ne permettent pas de prescrire des actions écologiques à mettre en œuvre mais apportent des informations techniques d'aide à l'expertise- Aucun délai n'est actuellement précisé entre les évaluations des fonctions associées au site impacté (avant et après impact) et au site de compensation (avant et après action écologique) <u>Nota</u> : un projet de recherche est en cours à ce sujet

Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion



Portée de la méthode :

- **Circulaire SDAGE 2014.**
Méthode nationale d'évaluation des fonctions des ZH ;
Ecriture des SDAGE similaire (à fonction ou fonctionnalité ou bien ratio de surface...).
- **Note DEB et note DIT du MEEM.**

Direction de l'eau et de
la biodiversité
+ Direction des
infrastructures de
transport



Agences de l'eau, DREAL, DRIEE,
DDTM, DDT, direction
interdépartementale des routes...

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

La Défense, le 11 JUIL. 2016

Direction générale de l'aménagement,
de l'équipement et de la mer
Direction de l'eau et de la biodiversité

La direction de l'eau et de la biodiversité

Mesdames et messieurs les directeurs généraux des Agences de l'eau
Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie
Mesdames et messieurs les directeurs départementaux des territoires
Mesdames et messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

La Défense, le 29 JUIL. 2016

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
Direction des infrastructures de transports
Sous-direction de l'aménagement du réseau routier national

Bureau de la politique de l'environnement
N° de réf. : 201607079
Affaire suivie par : Flore Sautour
flore.sautour@environnement.gouv.fr
Tél. : 01 40 31 10 30

La directrice des infrastructures de transport

Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement (à l'attention des chefs de service de maîtrise d'ouvrage),
Madame la directrice interdépartementale des routes Centre-Est
Monsieur le directeur des routes d'Ile-de-France
Messieurs les directeurs interdépartementaux des routes

Objet : Retour d'expérience sur la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ont élaboré avec l'appui de plusieurs partenaires une méthode d'évaluation des fonctions des zones humides. Elle a pour objectif d'apporter un apais scientifique et technique aux services chargés de l'instruction des dossiers de projets ayant potentiellement des impacts sur des zones humides.

Cette méthode a été diffusée et publiée au mois de juin sur les sites internet de l'ONEMA et du Muséum ainsi que sur le site internet du ministère. La direction des infrastructures de Transport a été associée à l'élaboration de la démarche.

Par note du 11 juillet 2016, le directeur de l'eau et de la biodiversité demande aux DREAL, aux Agences de l'eau et DDT de diffuser et de favoriser l'application systématique de cette méthode au sein de leurs services et des porteurs de projet. La note précise que c'est désormais cette méthode nationale qui fait foi, aujourd'hui et celle qu'elle sera mise à jour et complétée sans le leur par l'ONEMA et le MNHN.

A ce titre, il est utile d'en tenir compte dans l'élaboration des dossiers intéressant le réseau routier national.

J'ai le plaisir de vous informer de la publication du guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. Cette méthode, élaborée par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) avec l'appui de plusieurs partenaires, vient apporter un apais scientifique et technique aux services chargés de l'instruction des dossiers de projets ayant potentiellement des impacts sur des zones humides.

Prévue dans le cadre du 3ème Plan national d'actions en faveur des milieux humides 2014-2018 (action 11), cette méthode a pour objectifs :

- d'harmoniser sur l'ensemble du territoire français métropolitain les modalités de réalisation de l'état initial des zones humides, en proposant une cartographie commune de leurs fonctions ;
- d'apporter sur les conséquences lorsque les fonctions des zones humides sont impactées ;
- d'en définir l'ampleur et l'intensité probables des impacts sur ces fonctions ;
- et enfin d'adapter, au cas par cas, les choix techniques à effectuer pour la réalisation du projet et les mesures de réduction et de compensation à proposer.

Un dossier associé est disponible sur le site internet du ministère (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201607079_001.pdf) et du Muséum national d'histoire naturelle (http://www.museum-np.fr/IMG/pdf/201607079_002.pdf)

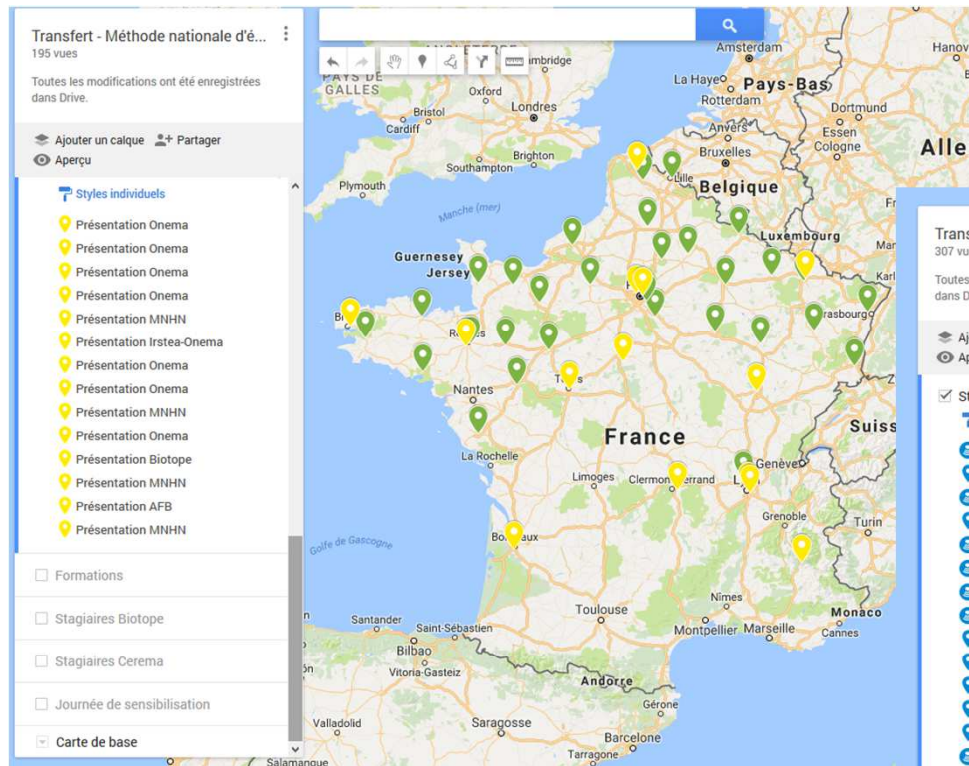
Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

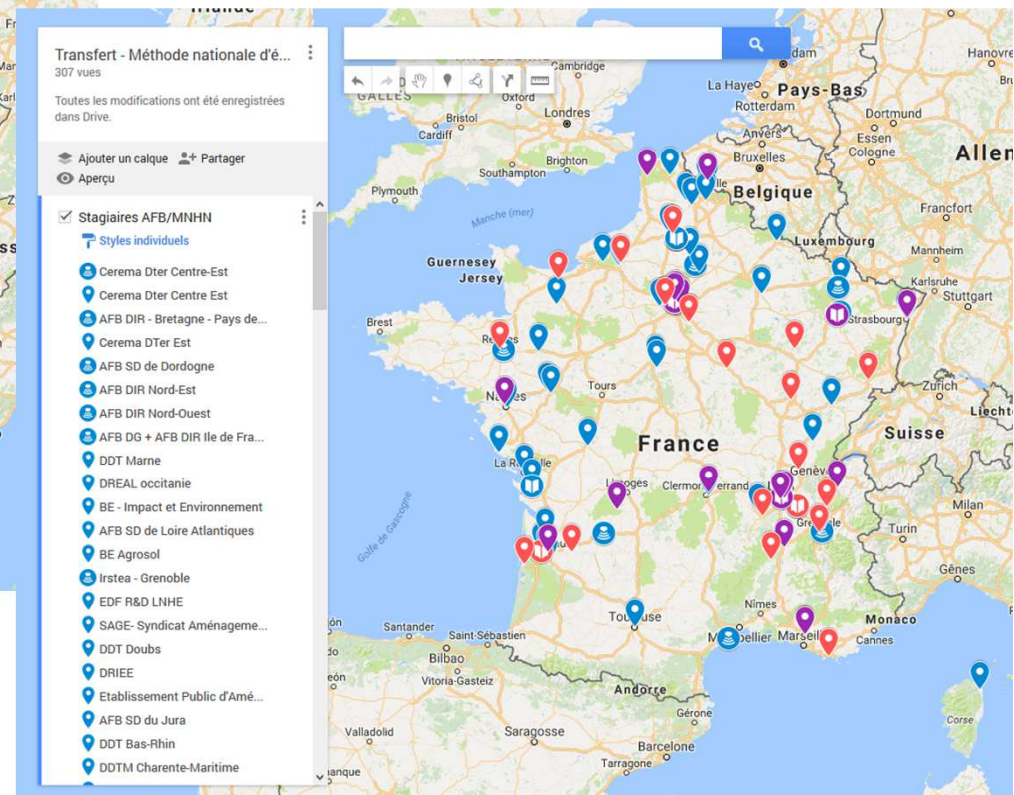
Exemple
d'application

Conclusion

- **24 Présentations + 2 Posters + 12 Ateliers + 15 Formations, (MNHN, AFB-ex-Onema, Cerema, Biotope, Irstea) :**



+ 100 implantations = 150 stagiaires / 1 an $\frac{1}{2}$.
+ 120 personnes en Ateliers / 1 an $\frac{1}{2}$.



Evaluer quoi,
comment ?

Conception et
contenu

Exemple
d'application

Conclusion

Exemples d'appropriation de la méthode ZH :



Note de doctrine de bassin Rhone-Méditerranée



<http://www.smiddest.fr/media/10642.pdf>



Opposition à instruction de dossier ZH sans utilisation de la méthode ZH

+ Divers dossiers en cours d'instruction à l'heure actuelle